



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

SPW Agriculture

Produit statistique

Programme Communal de Développement Rural

Le programme communal de développement rural (PCDR) est un document écrit qui synthétise les résultats de toutes les réunions d'information, de consultation, de groupes de travail et de la Commission locale de développement rural. Il présente les axes de développement communaux définis pour les prochaines années, ainsi que les projets ou actions à mettre en œuvre. Ce document, une fois réalisé, devra être adopté par la Commission locale de développement rural, le Conseil communal et le Gouvernement wallon. La commune, toujours en étroite collaboration avec les habitants, pourra alors mettre en œuvre les projets et actions du PCDR et obtenir des subventions pour leur réalisation.

Le programme communal de développement rural contient au moins six parties :

1. une analyse des caractéristiques de la commune ;
2. les résultats de la participation de la population ;
3. la rédaction d'un diagnostic partagé résultant de la confrontation des 1° et 2° et l'élaboration d'une vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de dix ans ;
4. la stratégie de développement énoncée sous forme d'objectifs spécifiques à la commune ;
5. les projets visant à atteindre les objectifs ;
6. un tableau récapitulatif détaillant les différents projets, la planification temporelle, les intervenants financiers et les objectifs poursuivis.

(Source : Fondation rurale de Wallonie (<http://odr.frw.be/index.php?id=16>)).

L'indicateur clé précise si la commune a un PCDR « en cours de validité », « dont la validité a expiré » ou n'a « pas de PCDR ». Un PCDR est valide à partir du moment où il y a un Arrêté du gouvernement wallon (AGW). Un PCDR a une validité maximale de 10 ans. Un PCDR dont la validité a expiré signifie que la commune a déjà eu un PCDR et que celui-ci est terminé. Une commune peut soumettre autant de PCDR qu'elle veut, à la suite des uns des autres.

Plus d'infos : http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=378

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Julien
<i>Nom de famille</i>	CHARLIER
<i>Fonction</i>	Chargé(e) de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	j.charlier@iweps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 467
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Agriculture, ruralité,
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : SEC 3.1 Agriculture, forêts et pêche Taxinomie Statbel : 3.1 Agriculture et pêche
<i>Unité statistique - Titre</i>	
<i>Unité statistique - Description</i>	
<i>Population statistique - Titre</i>	
<i>Population statistique - Description</i>	
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 2007
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	2007
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	NA

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité - Politique</i>	NA
<i>Confidentialité - Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweps.be).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion	
<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweeps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation	
<i>Documentation sur la méthodologie</i>	
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité	
<i>Assurance de la qualité</i>	
<i>Évaluation de la qualité</i>	

10. Pertinence	
<i>Besoins des utilisateurs</i>	
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>	
<i>Exhaustivité</i>	

11. Exactitude et fiabilité	
<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité	
<i>Actualité</i>	
<i>Ponctualité</i>	

13. Comparabilité	
<i>Comparabilité - Géographique</i>	Entre communes wallonnes
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Oui
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	
<i>Comparabilité - Autre</i>	

14. Cohérence	
<i>Cohérence - Interne</i>	
<i>Cohérence - Entre domaines</i>	

15. Coûts et charges	
<i>Coût interne</i>	
<i>Coût externe</i>	

16. Révision des données	
<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour le produit statistique.
<i>Révision des données - Pratique</i>	

17. Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	NA
<i>Données de base - Données administratives</i>	<p>FICHER(S) : Fichier reprenant la situation des 262 concernant les PCDR : PCDR en cours de validité, validité du PCDR expirée, pas de PCDR.</p> <p>FOURNISSEUR(S) : SPW – Environnement - le Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau et du Bien-être animal (DDRCB)</p> <p>Contact : Christel BALTUS christel.baltus@spw.wallonie.be</p> <p>MANDAT INSTITUTIONNEL : Conformément au Code de l'environnement en vigueur en Wallonie (décret du 27 mai 2004), la mission principale de la Direction de l'Etat Environnemental est de réaliser les rapports sur l'état de l'environnement wallon, en collaboration avec un réseau d'experts issus des différentes administrations régionales et fédérales, des universités ainsi que des centres de recherche de Wallonie et de Bruxelles. Elle a également pour mission de rapporter officiellement les données et indicateurs produits par le SPW vers une série d'institutions régionales, fédérales, européennes et internationales. L'indicateur repris dans cette fiche est suivi et actualisé dans le cadre de l'élaboration de ces rapports et des missions de rapportage du SPW.</p> <p>Référence légale : Décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural un nouveau projet de décret relatif au développement rural est passé au Parlement wallon le 11 avril 2014</p>
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	Mise en forme des données pour intégration au projet WalStat.
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	REFNIS
Entité administrative	Nom de l'entité	
Validité des PCDR	Validité des PCDR	PCDR en cours de validité/ Validité du PCDR expirée/Pas de PCDR